



e i l

11ème journée du Forum Forestier Lémanique

7 juin 2007

Minimisation des impacts,  
monitoring et canalisation du public,  
besoins d'infrastructures pour l'accueil du public  
en forêt

Yves HAUSSER

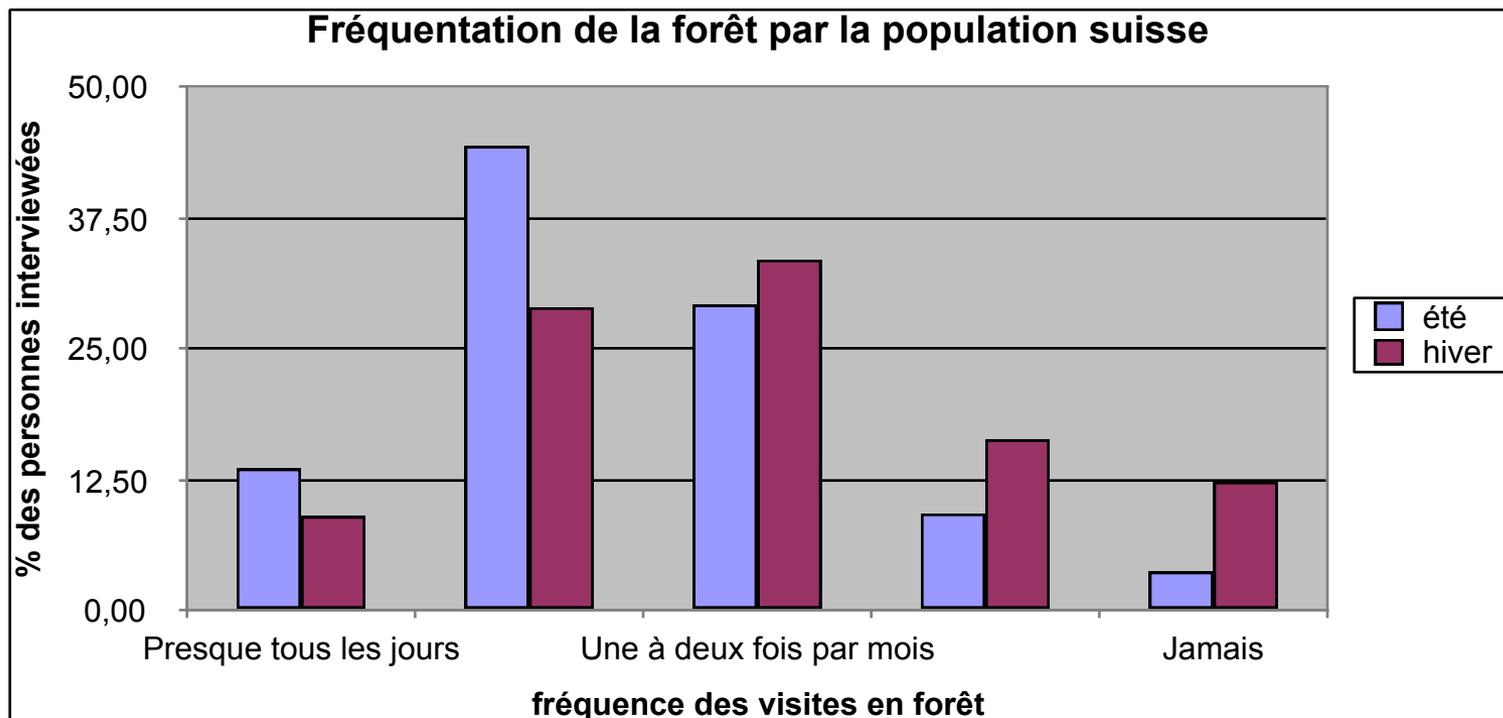
Chargé d'enseignement

Ecole d'Ingénieurs de Lullier

# Plan

- 1. Constat**
- 2. Rappel de la législation**
- 3. Multitude d'activités**
- 4. Multitude d'impacts**
- 5. Gestion:**
  - Acteurs
  - Principes
  - Outils
  - Alternatives et leurs limites
- 6. Conclusion**

# 1. Constat



Source: OFEFP, 2000

## 2. Rappel de la législation

### Suisse:

**Constitution: Art. 699, IV. Droit d'accès sur le fonds d'autrui**

#### **Forêts et pâturages**

- Chacun a libre accès aux forêts et pâturages d'autrui et peut s'approprier baies, champignons et autres menus fruits sauvages, conformément à l'usage local, à moins que l'autorité compétente n'ait édicté, dans l'intérêt des cultures, des défenses spéciales limitées à certains fonds.
- La législation cantonale peut déterminer la mesure en laquelle il est permis de pénétrer dans le fonds d'autrui pour la chasse ou la pêche.

**LFo du 4 octobre 1991, Art. 14**

Les cantons veillent à ce que les forêts soient accessibles au public (non motorisé et exceptions temporaires possibles pour assurer la régénération et autorisation pour les grandes manifestations).

## 2. Rappel de la législation

### France:

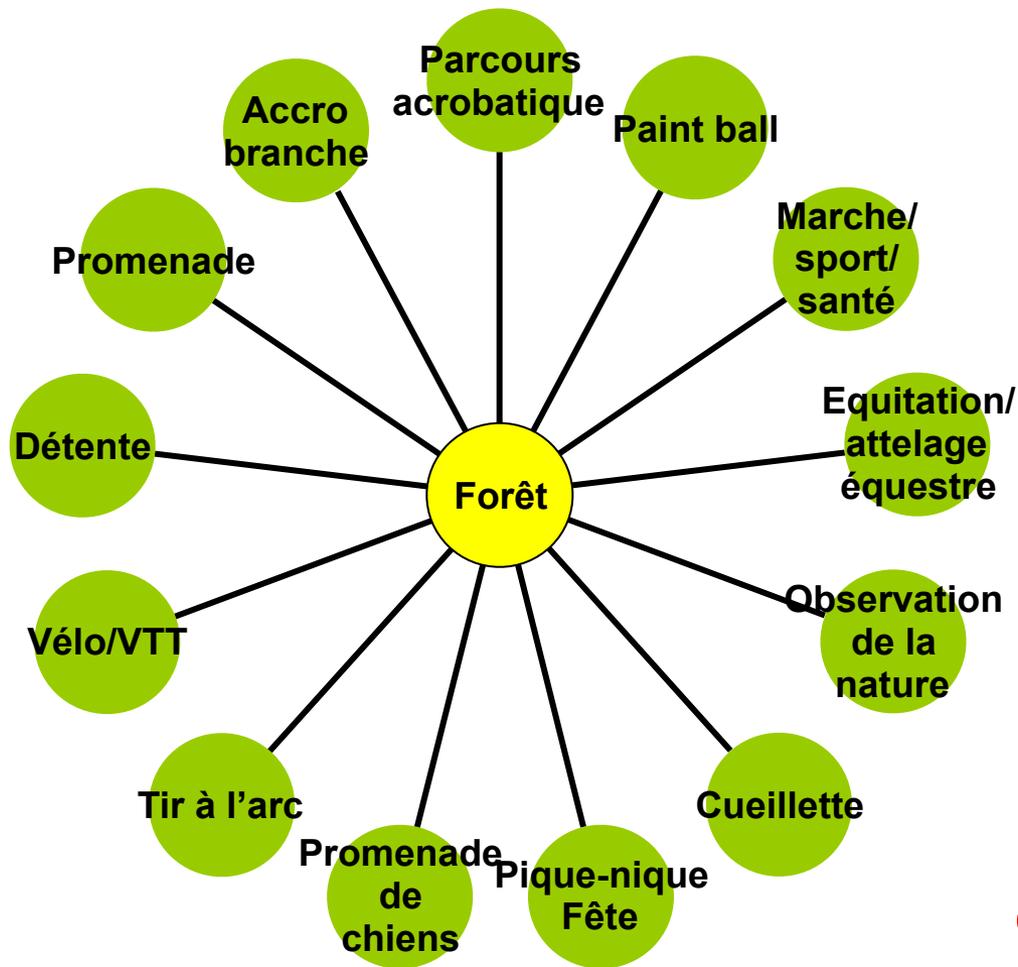
#### Code Forestier et Loi d'orientation forestière 2001

« Dans les forêts relevant du régime forestier, et en particulier dans celles appartenant au domaine privé de l'Etat (...) l'ouverture des forêts au public doit être recherchée le plus largement possible. Celle-ci implique des mesures permettant la protection des forêts et des milieux naturels, notamment pour garantir la conservation des sites les plus fragiles, ainsi que des mesures nécessaires à la sécurité du public. » ( Livre III, art VII. L. 370-1 et ),

#### Code de l'urbanisme

Les collectivités publiques ou leur groupement peuvent passer avec les propriétaires de bois, parcs et espaces naturels des conventions tendant à l'ouverture au public

### 3. Multitude d'activités en forêt



#### Multiplication des impacts:

- Sol
- Végétation
- Faune
- Perception des visiteurs
- ....

**Nécessité de gérer ces diverses activités!!!**

## 4. Les impacts dépendent de...

- Type d'activité
- Moment de l'activité
- Intensité et fréquence de l'activité
- Caractéristiques du site
- Interférences avec autres utilisations du site...

### Quatre niveaux à prendre en compte:

- Transport
- Infrastructures
- Activités
- Institutions

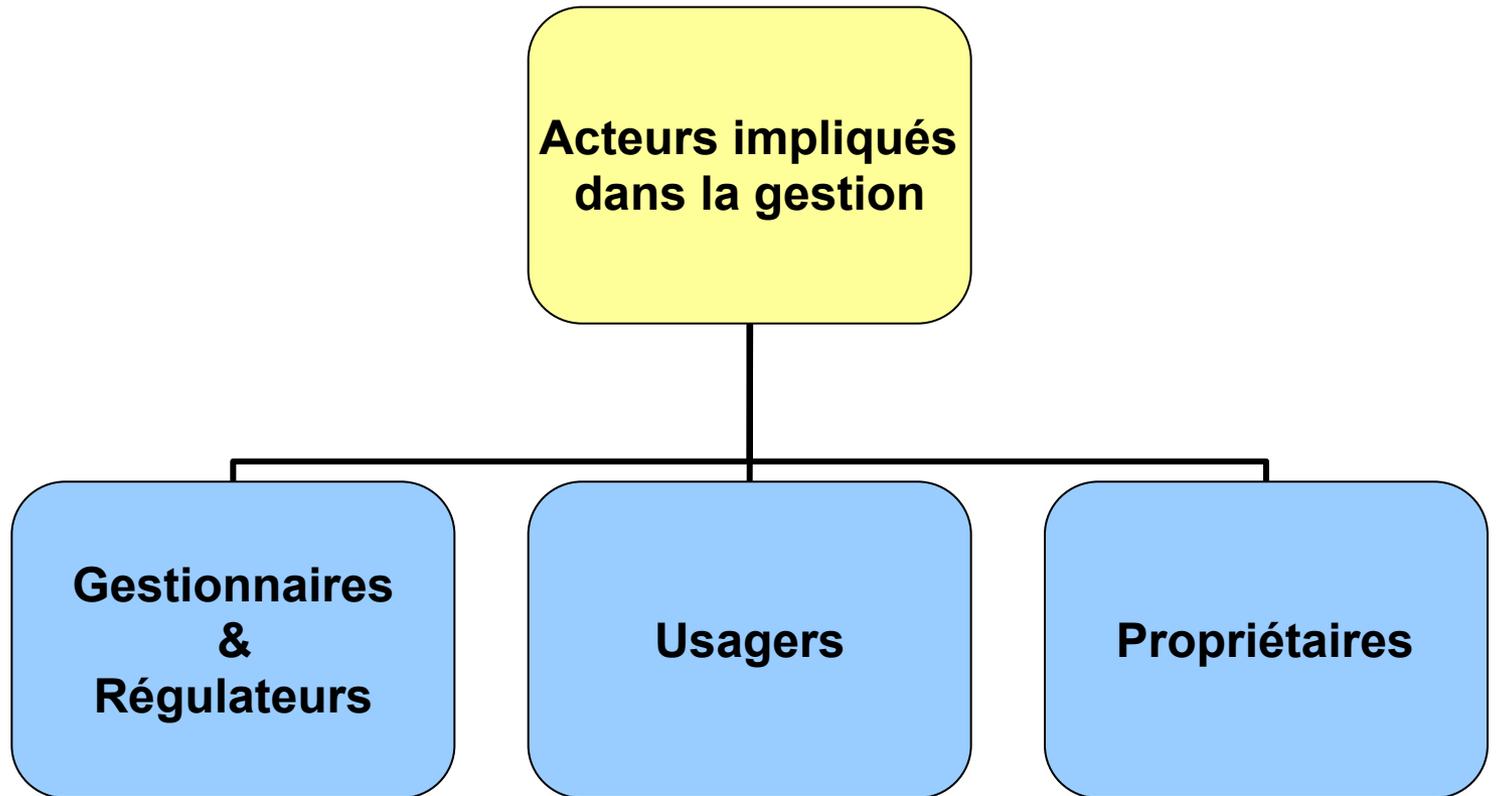
## 5. La gestion

### Principes: Connaître le milieu

- Valeurs nature et paysage / sensibilité
- Caractéristiques physiques - géographiques
- Superficie
- Structure des milieux / vulnérabilité
- Représentativités des milieux / vulnérabilité
- Objectifs attribués à la zone
- Inventaire activités de loisirs
- Distribution spatiale activités de loisirs
- Compatibilité des activités
- Impacts des activités sur le milieu

## 5. La gestion...

**Principe : prendre en compte l'ensemble des acteurs**



## 5. La gestion

### Principes: gérer l'accueil

- A. Identifier les conflits d'usages entre les usages du site**
- B. Identifier les activités compatibles avec les objectifs attribués au site (selon leur impacts)**
- C. Contrôler, voire exclure les activités incompatibles**
- D. Assurer un suivi des activités, de leurs impacts et de l'efficacité des mesures prises**

## 5. La gestion

**Si une activité est incompatible....**

**que faire?**

- Ségrégation spatiale des activités,
- Canalisation,
- Concentration des impacts au moyen d'aménagements,
- Sanctuariser / Sacrifier / Compenser

## 5. La gestion

### Outils:

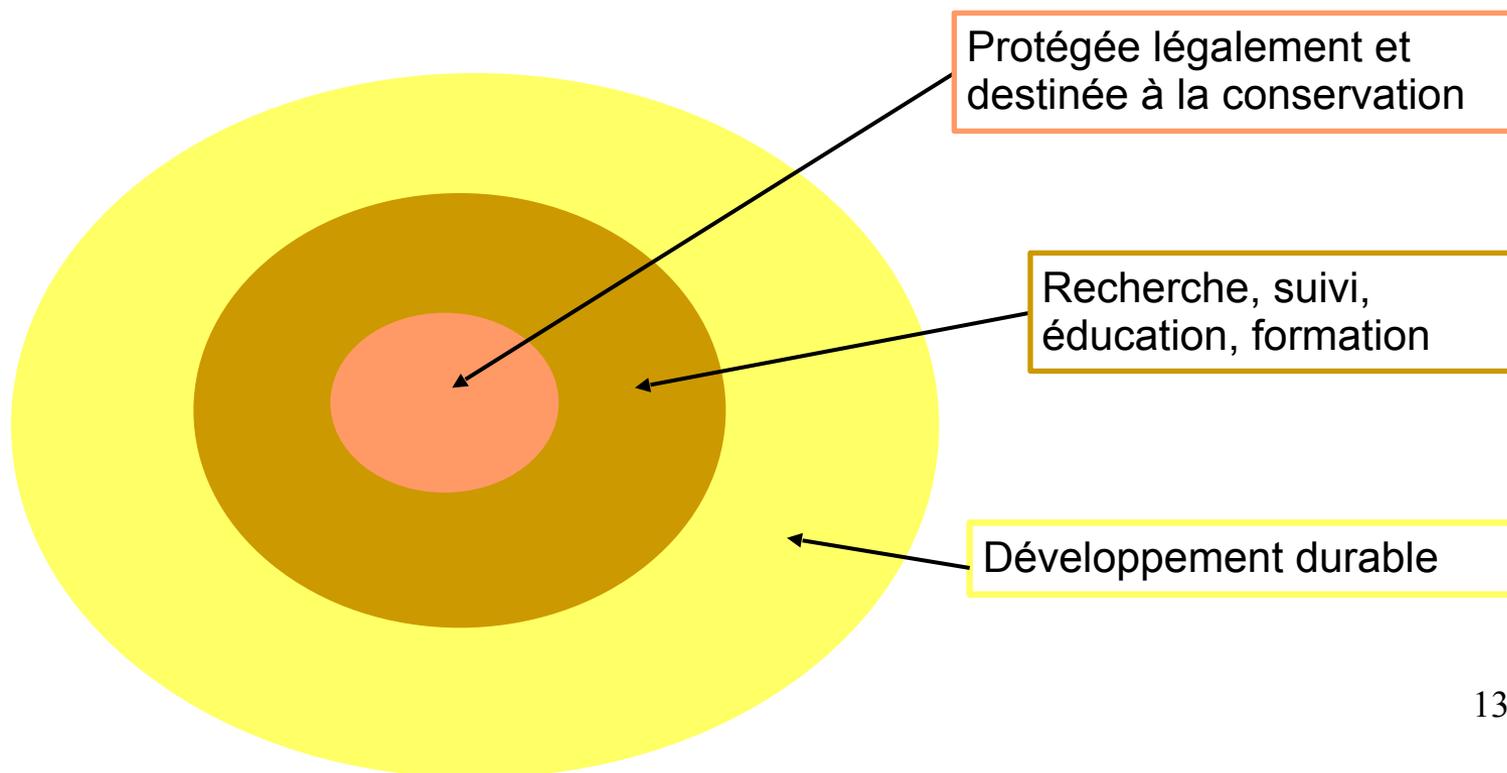
- **Zonage spatial et gestion différenciée**
- **Zonage juridique (ex: réserve de la Biosphère/UNESCO)**

## 6. La gestion Outils

**Zone centrale:** constituée juridiquement en vue de sa protection à long terme

**Zone tampon:** clairement identifiée pour des activités compatibles avec la conservation

**Zone de transition:** désignée pour les pratiques de gestion durable des ressources



## 6. La gestion Outils

Moyens pour rendre ce zonage efficace

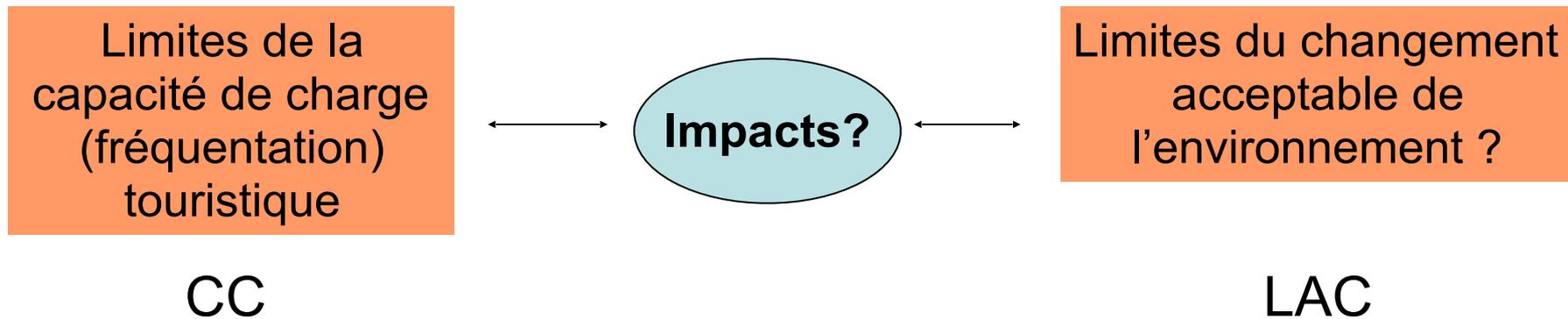
➤ Incitation, invitation, interdiction



➤ Interdiction, obligation

## 6. La gestion

### Outils: 2 approches d'évaluation des impacts



## 6. La gestion

### Outils: la capacité de charge CC

**Objectif:** déterminer quelle intensité d'exploitation touristique un territoire peut supporter.

**Concept** subdivisé en catégories:

- *capacité économique*
- *capacité physique*
- *capacité socio-culturelle*
- *capacité perceptive ou psychologique*
- *Capacité des infrastructures*
- *Capacité de gestion*



#### ***Une démarche technocratique***

Il manque cependant en Suisse une opérationnalisation de ce concept qui puisse en faire un instrument de gestion pour les responsables politiques et touristiques des parcs et zones protégées.

## 5. La gestion Alternatives à la CC

### ➤ LAC (Limites of Acceptable Changes)

Etapes:

1. Identifier les valeurs du milieu à conserver - restaurer – valoriser
2. Etablir des normes quantitatives et qualitatives
3. Comparer: conditions existantes % conditions acceptables (normes)
4. Identifier les impacts qui devraient limiter l'usage
5. Identifier les indicateurs d'impacts
6. Développer des stratégies de gestion si les impacts dépassent le degré d'acceptation
7. Réévaluer périodiquement les conditions

## 5. La gestion Alternatives à la CC

### ➤ ROS (Recreation Opportunity Spectrum):

1. Planification
2. Collecte et synthèse d'infos
3. Identification des conflits (inconsistances),
4. Proposition de mesures de résolution de conflits
5. Zonage des activités en fonction des objectifs
6. Décision en impliquant les acteurs concernés
7. Exécuter les mesures choisies et effectuer le suivi

# 5. La gestion un exemple de ROS

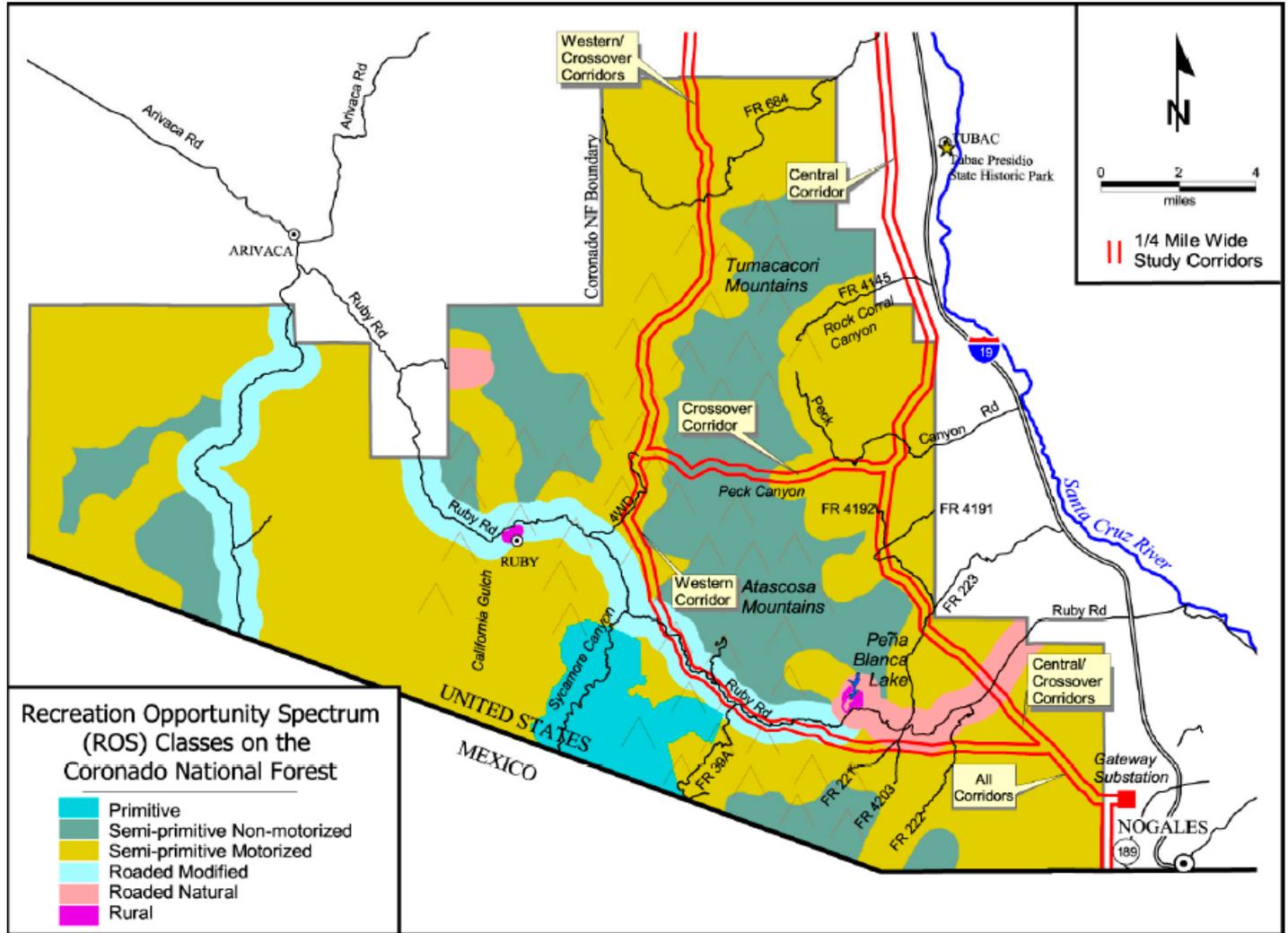


Figure 3.1-2. Recreation Opportunity Spectrum Classes on the Coronado National Forest.

## 5. La gestion

### Limites des alternatives

Le **LAC** et le **ROS** nécessitent:

- De nombreuses étapes de recherche(9 étapes),
- Beaucoup de temps (4-5 ans)
- Beaucoup d'argent (Chilman et al. 2000 p :8)
- Beaucoup de personnel (EAGLES and al., 2002, p:81)

Ces difficultés font que des mesures de gestion ne sont souvent pas prises, même si les normes d'impacts ont été dépassées. (EAGLES and al., 2002, p:81)

## 6. Conclusion

Jusqu'à quel degré de fréquentation la productivité et la qualité de la forêt ne sont-elles pas menacées???

Faut-il adapter les instruments légaux pour permettre une limitation de l'accès à certaines forêts, afin d'assurer leur gestion durable ???

## 6. Conclusion

La gestion de l'accueil:

- Qui paie
- Qui est responsable
- Qui décide des mesures
- Qui réalise et qui suit les mesures

# Bibliographie

- Clivaz, C., Y. Hausser, et al. (2004). Tourism monitoring system based on the concept of carrying capacity –The case of the regional natural park Pfyn-Finges (Switzerland). Policies, Methods and Tools for Visitor Management - Proceedings of the Second International Conference on Monitoring and Management of Visitor Flows in Recreational and Protected areas., Rovaniemi, Finland.
- Cole, D. N. and S. F. McCool (1998). Limits of Acceptable Change and Natural Resources Planning: When is LAC Useful, When is it Not? Proceedings—Limits of Acceptable Change and related planning processes: progress and future directions. Department of Agriculture, Forest Service and R. M. R. Station. Missoula, MT. Gen. Tech. Rep. INT-GTR-371. Ogden, UT: U.S., McCool, Stephen F.; Cole, David N.: 69-71.
- MANNING, R. E. and S. R. LAWSON (2002). "Carrying Capacity as "Informed Judgment": The Values of Science and the Science of Values." Environmental Management Volume 30, Number 2: 157 - 168.
- McCool, S. F. C., David N. (1998). "Experiencing Limits of Acceptable Change: Some Thoughts After a Decade of Implementation." 72-78.
- OFEFP. Les attentes de la société envers la forêt suisse. Cahier de l'environnement n° 309. Forêts. 2000, Berne, 151 pg.
- Werlen A. Capacité de charge touristique des parcs et zones protégées. Bases pour l'élaboration d'un système de monitoring du tourisme dans les parcs paysages. HES-SO, 2002, Sierre, 8pg.